

**Procès-verbal du Conseil communautaire
du 26 juin 2018 à LAVAZAN**

L'an deux mille dix-huit, le mardi 26 juin à 20h30, le Conseil Communautaire du Bazadais, dûment convoqué le 20 juin 2018, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes de Lavazan, sous la présidence d'Olivier DUBERNET.

Etaient présents :

Aubiac : Jean-Pierre LANNELUC
 Bazas : Danielle BARREYRE, Jean-François BELGODERE, Bernard BOSSET, Joël CROS, Marie-Bernadette DULAU, Hélène FOURNIER, Dominique LAMBERT, Martine NAZARIAN, Isabelle POINTIS
 Bernos-Beaulac : Pascale SEMPROLI
 Birac : Jean-Pierre MANSEAU
 Captieux : Jean-Luc GLEYZE
 Cauvignac : Nicole COUSTET
 Cazats : Valérie GEVAERT
 Cours-les-Bains : Jeany PIZZINATO
 Cudos : Bernard DAURIAN, Jean-Claude DUPIOL
 Escaudes : Bernard TULARS
 Gajac : Bruno DIONIS du SEJOUR
 Gans : Claude LAFFARGUE
 Giscos : Jean-Pierre CAPES
 Goualade : René CARDOIT
 Grignols : Jean-Pierre BAILLE, Patrick CHAMINADE, Françoise DUPIOL-TACH
 Labescau : Christian LAFARGUE
 Lados : /
 Lartigue : Jean-François BARBAN
 Lavazan : Marie-Louise GONZALEZ
 Lerm-et-Musset : Martine LAGARDERE
 Lignan-de-Bazas : Olivier DUBERNET
 Marimbault : Francis STURMA
 Marions : Adeline PORTET
 Masseilles : Madeleine LAPEYRE
 Le Nizan : Michelle LABROUCHE
 Saint-Côme : Serge MOURLANNE
 Saint-Michel-de-Castelnau : Jean-Marie ZORILLA
 Sauviac : Michel LOIRAT
 Sendets : Eric VIGNEAU
 Sigalens : /
 Sillas : Michel DESQUEYROUX

Absents, excusés : Jean-Bernard BONNAC, Pascal CALDERON, Philippe COURBE, Jacqueline LARTIGUE-RENOUIL Carole DEVELAY, Michel FAVRE-BERTIN, Kathya GAILLARD, Jean-Luc LANOELLE, Morgane LE COZE, Christine LUQUEDEY, Jean-Pierre TECHENE

Procurations : Alain CHAZEAU à René CARDOIT, Philippe COURBE à Pascale SEMPROLI, Jacqueline LARTIGUE-RENOUIL à Olivier DUBERNET, Jean-Pierre TECHENE à Joël CROS

Secrétaire de séance : Marie-Louise GONZALEZ

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil.

Il informe les membres du Conseil que le flyer sur le dispositif OCM a été imprimé. Un exemplaire a été remis à chaque délégué. Des documents sont disponibles pour les mairies.

Il rappelle que le dispositif s'adresse aux artisans et commerçants et que pour l'instant, les restaurateurs en sont exclus.

Autre communication, le FPIC. Olivier DUBERNET explique que l'ensemble intercommunal a regagné son éligibilité au FPIC. La délibération sera proposée au prochain conseil communautaire, qui aura lieu le 12 juillet.

Puis il remercie Jean-Jacques BOISSEAU de sa présence, la réunion étant largement consacrée à la présentation de l'activité de la SEMop.

I- ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MAI 2018

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

II- RAPPORT N°1 : ABATTOIR

Rapporteur : Olivier DUBERNET

2.1- Présentation du rapport de gestion

Olivier DUBERNET : *« Il y a un an que la SEMop a été créée. Le premier exercice a été clôturé au 31 décembre 2017. Je rappelle le souhait du Conseil d'administration d'être transparent puisqu'il y avait la possibilité de reporter la clôture du premier exercice au 31 décembre 2018. Malgré les 5 mois d'activité, le conseil d'administration a choisi de montrer la réalité et ce n'est pas une situation facile. Un an déjà que les administrateurs travaillent durement sur cet outil. M. BOISSEAU nous accompagne dans cette mission. Le rapport de gestion va nous servir de base à la discussion. Au fur et à mesure je préciserai certaines choses. »*

– Activité de la société

Notre société n'exploite l'abattoir de Bazas que depuis le 1^{er} août 2017 dans le cadre d'une délégation de service public. Celui-ci était géré jusqu'à cette date par le GIE Abattoir Bovins de Bazas dans le cadre d'une convention d'affermage. Le tonnage de 2017 (sur 12 mois) s'établit à 1 385 tonnes, contre 1 691 tonnes en 2016, soit une baisse de 306 tonnes (18%). Il convient néanmoins de rappeler que le volume d'activité de l'abattoir en 2017 demeure supérieur à ceux enregistrés avant 2013. La baisse de 2017 en comparaison à 2016 s'explique essentiellement par la disparition en février 2017 de la Charcuterie Bordelaise (Villeneuve d'Ornon) qui générait pour l'abattoir un tonnage annuel de l'ordre de 300 tonnes. L'abattoir subit en outre la tendance baissière du marché français de la viande.

– Analyse de l'évolution des affaires

Les 5 premiers mois de 2018 marquent une relative stabilité de l'activité. Au 31 mai 2018, le tonnage s'élevait à 598,081 tonnes contre 612,320 tonnes sur la même période en 2017, soit un léger tassement de 14,239 tonnes (- 2,32%). La Charcuterie Bordelaise ayant cessé toute activité le 15 février 2017 suite à un incendie ; elle a généré une activité de l'ordre de 35 tonnes en 2017. Les autres clients de l'abattoir ont donc augmenté leur tonnage en 2018 (de l'ordre de 20 tonnes).

La société déploie une politique commerciale offensive afin de trouver une rentabilité. Elle peut en effet augmenter son volume de 3 à 500 tonnes sans investissement notable et sans accroissement

significatif de ses charges. Les tarifs d'abattage des porcs (tranches hautes) ont été révisés à la baisse afin de les rendre plus attractifs et de favoriser ce développement. Un nouveau client (TTSO) a commencé d'abattre à la mi-mai 2018 après que notre société a obtenu l'agrément « IGP porcs du Sud-ouest ». Et d'autres contacts sont en cours.

Olivier DUBERNET : « *Nous ne sommes pas à l'équilibre financier puisque celui-ci a été calculé autour de 1 800 tonnes. Il manque entre 300 et 500 tonnes. On avait récupéré du tonnage avec la Charcuterie bordelaise mais elle a brûlé en février 2017 et cela a créé une problématique importante en termes d'apports que nous n'avons pu compenser l'année dernière. Sauf que quand nous sommes arrivés à la tête de la SEMop, nous avons fait tous les bilans et lors du conseil d'administration de décembre 2017, la décision a été prise de ne plus injecter de fonds publics dans l'abattoir. Il faut donc retrouver du tonnage.*

Tradisud s'y emploie. Nous avons récupéré les porcs de TTSO (300 tonnes) début mai. On commence avec 20 porcs/semaine, puis 40 pour passer à 60, voire 100 porcs par semaine. On monte crescendo.

Il faut s'adapter car l'abattoir est depuis le début un abattoir de bovins. En début d'année, on a baissé les tarifs d'abattage du porc pour augmenter la clientèle et donc les volumes abattus.

On travaille avec les services vétérinaires avec lesquels nous entretenons des relations cordiales.

Par ailleurs, Marie PELLETIER a quitté la société et elle est partie dans un gros abattoir en Haute-Loire. Elle s'est beaucoup engagée dans le fonctionnement de l'abattoir. Nous avons recruté une personne, qui ne semble pas adaptée à notre abattoir. Le recrutement a été difficile ; une vingtaine de CV ont été reçus mais les profils des candidats étaient peu adaptés au poste. Il y a une nécessité de revoir l'organisation du service et les fiches de postes.

Par ailleurs, on constate que certains éleveurs, très proches de Bazas, n'utilisent plus l'abattoir depuis des années et partent à Bergerac ou ailleurs. Il faut en comprendre les raisons.

Je répète que je ne veux pas fermer l'abattoir, qui est important pour la race bazadaise et l'IGP. Mais chacun doit se mobiliser pour le soutenir.

Je vous rappelle aussi l'ouverture de l'abattoir de Bègles en octobre ou novembre 2018. Il a été financé par des fonds publics (Région, Métropole). Selon moi, c'est assez scandaleux. On est face à une aberration en Gironde : on constate en effet une surcapacité d'abattage sur les abattoirs de Nouvelle-Aquitaine (+20 %) et l'on va ouvrir un nouvel abattoir alors même que la consommation de viande rouge baisse ! »

Marie-Bernadette DULAU : « *Le marché chinois s'ouvre.* »

Olivier DUBERNET : « *Je souhaite que le développement des circuits courts nous permette de récupérer du tonnage. On va répondre à l'appel d'offres de la Région. Le Département va également lancer un appel d'offres. Nous y répondrons au travers de la salle de découpe. La situation est un peu difficile car l'abattoir de Bazas n'est pas gros or les appels d'offres sont lancés pour des marchés très importants (150 lycées).* »

De nombreuses pistes sont à explorer. La situation n'est pas critique mais fragile comme pour les autres abattoirs. Le travail va être maintenant de comprendre pourquoi on a subi une perte de tonnage sur le secteur. Les éleveurs, les bouchers pourraient jouer le jeu.

Toujours est-il que les choses ont été modifiées au sein de l'abattoir. Ce n'est plus l'abattoir de Tradisud, c'est l'abattoir du Bazadais. François PALLAVIDINO a d'ailleurs démissionné de son poste de directeur général de la SEMop pour ne pas être juge et partie. »

Jean-Pierre BAILLE : « *Qui est le directeur ?* »

Olivier DUBERNET : « *On recherche une personne qui soit à la fois directeur et gestionnaire de l'abattoir.* »

Bernard BOSSET : « *J'aurais souhaité que le directeur vienne présenter le bilan des abattoirs et puisse répondre à diverses questions. A la ville de Bazas, par exemple, le directeur des régies vient annuellement présenter son rapport. Ce n'est pas moi, le Président des régies, qui fait le rapport. Vous le faites très bien mais un spécialiste serait davantage approprié. Or je découvre qu'il n'a plus de directrice. Ce n'est pas évoqué dans le rapport. Je découvre que c'était une personne de qualité.* »

Olivier DUBERNET : « *Marie PELLETIER a démissionné au mois de juin. Elle avait un problème de gestion des salariés, qui ne supportaient pas d'être encadrés. Ce sont des gens qui sont installés depuis 20 ans et qui ont pris des mauvaises habitudes. Ils ne supportent pas le commandement. Marie PELLETIER intervenait sur la chaîne d'abattage ce qui a entraîné des rivalités entre elle et les salariés.* »

Bernard BOSSET : « *Quelle a été la position du conseil d'administration ? J'écoute les rumeurs. On m'a dit qu'il y avait des dissensions entre la directrice et les membres du conseil d'administration.* »

Olivier DUBERNET : « *On l'a soutenue. Les fautes imputées au personnel n'étaient pas suffisantes pour arriver au licenciement. Des sanctions ont été prises, d'autres le seront prochainement.* »

Bernard BOSSET : « *Les tensions étaient suffisantes pour que la directrice parte. Je regrette qu'elle soit partie.* »

Olivier DUBERNET : « *Elle n'était pas directrice, elle était gestionnaire de l'abattoir. Le personnel est là depuis 25 ans et fait ce qu'il veut. Les salariés ne faisaient pas leurs horaires. Si on leur avait imposé des cadres à l'époque, peut-être qu'aujourd'hui cela ne se serait pas passé ainsi.* »

Bernard BOSSET : *La directrice a été mise au rancard. Elle est partie car elle était en désaccord avec le conseil d'administration.* »

Olivier DUBERNET : « *Vous avez eu l'abattoir en gestion, je pense que les gens auraient pu être cadrés.* »

Bernard BOSSET : « *J'ai eu sa lettre de démission entre les mains. Faites passer la lettre au conseil communautaire, les choses seront claires.* »

René CARDOIT : « *Si vous avez eu la lettre entre les mains, vous avez pu voir aussi qu'elle a quitté son précédent poste pour les mêmes raisons.* »

Bernard BOSSET : « *Elle a été promue par la filière. Elle avait donc quelques qualités.* »

Olivier DUBERNET : « *C'est comme si à la tête de la CDC, on avait quelqu'un qui donnait des ordres aux agents de la CDC et que ces agents lui disaient : « Allez-vous faire voir » ou que vous, Monsieur le Maire, vos agents vous disaient suite à un ordre : « Allez-vous faire voir » !* »

Bernard BOSSET : « *Que ce soit à la ville de Bazas ou à la CDC, je n'ai jamais eu de problème. Là, il y a eu incompréhension entre la directrice et le personnel de l'abattoir et le conseil d'administration.* »

Madeleine LAPEYRE : « *Qui nous dit qu'elle va rester autant de temps là où elle est partie ? Personne ne le sait.* »

Bernard BOSSET : « *Je souhaiterais que le directeur vienne devant le conseil pour exposer le bilan.* »

Olivier DUBERNET : « *Vous ne me faites pas confiance ?* »

Bernard BOSSET : « *Si, mais je pense que le directeur, qui est sur le terrain tous les jours, est plus approprié.* »

Olivier DUBERNET : « *Quand on est arrivé à la tête de l'abattoir, des éleveurs nous ont dit que des abats disparaissaient. A l'époque, il y avait un conseil d'administration de l'abattoir tenu par des élus. Il pouvait y avoir des remarques faites par ces mêmes élus. Ce n'est pas nous, qui en 30 ans, avons laissé la situation se dégrader.* »

Jean-Jacques BOISSEAU : « *Marie PELLETIER est repartie dans sa région d'origine. Au-delà des compétences indéniables dont elle a pu faire preuve, il n'y a pas eu de clash avec les administrateurs. Il y a aussi de l'amertume. Elle s'est rendue compte qu'elle n'avait plus d'autorité sur le personnel. Et quand vous n'avez plus d'autorité sur le personnel, vous ne pouvez pas diriger. Cela concernait aussi les services vétérinaires qui subissaient des réflexions sexistes. Une femme vétérinaire est partie au même moment qu'elle. L'abattoir n'est pas facile à gérer. Si vous n'avez pas d'autorité, les gens font ce qu'ils veulent, le travail est mal fait, les clients sont mécontents, les services vétérinaires vous sanctionnent et c'est la chronique d'une fin annoncée. Il y a besoin de remettre cet outil en place et comme les chiffres le démontrent, ces 5 premiers mois sont difficiles mais extrêmement éclairants puisqu'ils mettent en lumière exactement quelle était la réalité de la situation de cet abattoir avant qu'il ne revienne dans le giron public pour des raisons de légalité. Vous avez bien fait de ne pas le reprendre en régie.* »

Olivier DUBERNET poursuit par la présentation des comptes sociaux et des résultats de la société.

- Présentation des comptes sociaux

Au cours de son premier exercice de 5 mois, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 325 927 euros HT.

Le montant des charges d'exploitation s'est élevé à 426 630 euros HT.

Les principales charges d'exploitation sont les suivantes :

- Charges de personnel : 165 603 € (soit 50,80 % du chiffre d'affaires)
- Entretien/réparations/maintenance : 45 029 € (13,81 % du chiffre d'affaires)
- Electricité, eau, gaz : 35 566 € (10,91 % du chiffre d'affaires)
- Locations immobilières : 29 167 € (8,95 % du chiffre d'affaires)

Le résultat financier s'élève à 0 €.

Le résultat exceptionnel s'élève à – 1 341 €.

L'exercice clos se solde par un résultat d'exploitation de – 95 900 euros (- 29,42% du CA HT).

Le total du bilan au 31/12/2017 s'élève à 423 780 €.

- Analyse des résultats et de la situation financière

Aucun évènement majeur n'étant survenu entre le 1^{er} août et le 31 décembre 2017, le résultat de la société sur cette période traduit, en toute transparence, la réalité de la situation de l'abattoir intercommunal. Pour la première fois en effet, tous les produits et les charges liés à l'exploitation de l'outil sont comptabilisés : aucune prise en charge de travaux par la collectivité, aucune mise à disposition de main d'œuvre, aucun octroi par des tiers de subventions exceptionnelles d'exploitation... ne viennent désormais influencer sur le résultat.

Il convient en outre de préciser que des charges inhérentes à la continuité du service public et à la procédure de sa délégation ont significativement impacté sur le résultat : reprise au GIE Abattoir Bovins de Bazas des congés payés, des stocks, des contrats en cours... à la date du 31 juillet 2017. Ces charges non reconductibles s'élèvent à un montant supérieur à 30 000 €.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Si l'on excepte les charges non reconductibles qui ont impacté sur les 5 mois de 2017, la société a enregistré sur la période une perte moyenne annuelle d'exploitation de l'ordre de 120 000 €. Conscient des difficultés auxquelles la SEMop se trouve confrontée, le conseil d'administration s'est régulièrement réuni depuis le 1^{er} août 2017 : les 28 novembre et 20 décembre 2017, les 10 janvier, 13 mars et 26 avril 2018. Il a engagé en ces occasions de multiples mesures susceptibles de permettre le redressement de l'entreprise :

- La réduction des charges

Les décisions ont porté sur la maîtrise des charges de fonctionnement, la renégociation de divers contrats (assurances, maintenance...), le recours au chômage partiel afin de compenser les heures non travaillées par les salariés... Le programme d'investissement qui sera prochainement lancé permettra également la réduction de certains postes de charges, en particulier les consommations de fluides.

Ces décisions commenceront à produire leur effet partiellement sur l'exercice 2018 et pleinement en 2019.

- Le développement de l'activité

La société met en œuvre une politique commerciale offensive dans un contexte pourtant difficile : baisse de la consommation de viandes, ouverture prochaine de l'abattoir de Bègles.... De plus, les prix d'abattage à Bazas sont élevés. Nos efforts commerciaux portent sur 2 espèces : les bovins et les porcs.

- en ce qui concerne les bovins, nous nous sommes fixés un objectif de 300 tonnes supplémentaires, ce qui représente un CA HT de l'ordre de 150 000 € HT ;
- en ce qui concerne les porcs, nous avons révisé en janvier 2018 notre grille tarifaire afin d'améliorer notre compétitivité et obtenu l'agrément IGP porcs du Sud-ouest. Un nouveau client nous a déjà rejoints depuis la mi-mai. Il abat 60 porcs par semaine, ce qui représente environ 250 tonnes annuelles et un chiffre d'affaires de l'ordre de 75 000 € (sans augmentation significative des charges d'exploitation).

Plusieurs contacts sont actuellement en cours.

- Le lancement d'un programme d'investissement

La situation sanitaire des immeubles et des matériels de l'abattoir se révèle globalement satisfaisante. Dès le mois de septembre 2018, un plan d'investissement sera déposé auprès des services du conseil régional. Au-delà du remplacement de certains matériels de production et d'un évaporateur, il portera principalement sur le système de refroidissement des frigos et sur la production d'eau chaude : rétro fit des gaz de refroidissement (substitution du R404 par du R449), remplacement du système de

production d'eau chaude, installation d'un récupérateur de chaleur à partir du groupe froid pour élever la température de l'eau entrant dans le chauffe-eau.

Ce plan d'investissement est estimé à 120 000 € HT. Le conseil régional, dont nous avons rencontré le vice-président en charge des questions agricoles et agroalimentaires est susceptible de nous accompagner à hauteur de 40% de la dépense et les investissements liés aux économies d'énergie devraient pouvoir bénéficier des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) à une hauteur estimée à 30 000 €.

La trésorerie de la société nous permet de poursuivre l'activité en dépit de la perte enregistrée. Au 15 juin 2018, le solde en banque s'élevait à 96 389 €. A cette même date, les créances clients s'élevaient à 92 747 € TTC et les dettes fournisseurs à 55 784 € TTC (y compris Interbev et la taxe sanitaire).

En 2018, les salaires et charges mensuels se montent à environ 30 000 €.

Olivier DUBERNET : « *Pendant des années, en fin d'exercice, l'abattoir frappait à la porte d'une collectivité pour lui demander de subventionner et couvrir les dépenses. C'est une réalité. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas, je m'y suis engagé. Je joue la transparence des comptes publics. Je vous rappelle que depuis 2012, près d'1 million d'euros a été injecté dans l'abattoir par la CDC. Il faut que tout le monde en ait conscience. C'était pour compenser les pertes. Je me souviens lorsque le conseil communautaire avait voté 160 000 € de subvention d'équilibre en 2016. On a bien joué le jeu, maintenant cela suffit !*

Depuis que l'on a repris, certaines dépenses ont baissé. Vous parlez de Marie PELLETIER, mais très honnêtement, avant de lui retirer la signature des chèques, des dépenses ont été faites sans que l'on sache d'où elles venaient. Aujourd'hui on a quasiment baissé de moitié les charges de fonctionnement. »

Bernard BOSSET : « *Il y avait un vrai problème que vous n'aviez pas évoqué. »*

Olivier DUBERNET : « *Dès le mois d'octobre, j'ai repris la signature lorsque je me suis aperçu que des dépenses n'étaient pas justifiées. Je n'en ai pas fait état. Je ne l'ai pas sanctionnée pour des dépenses illicites. Effectivement, vous la plaignez en disant qu'elle n'était pas d'accord avec le conseil d'administration mais le conseil d'administration a été plutôt sympathique avec elle. »*

Bernard BOSSET : « *Je m'en étonne d'ailleurs. »*

Olivier DUBERNET : « *Je le dis en toute transparence. Je ne suis pas sûr que depuis le début de l'abattoir, on ait eu un rapport aussi clair et précis. Ce que je fais là, n'importe quelle collectivité aurait pu le faire avant. François PALLAVIDINO n'est jamais venu devant le conseil communautaire pour présenter les résultats de l'abattoir. »*

M. BOISSEAU a énormément travaillé sur les réductions des charges, notamment pour les assurances. Elles vont être réduites de moitié (-13 000 €). Personne ne s'en est occupé auparavant. Je ne suis pas là pour me dédouaner mais pour mettre en avant une situation. C'est la première fois que l'on vous évoque l'abattoir, repartons sur des bases solides. »

Bernard BOSSET : « *Vous avez évoqué les assurances. Un cabinet de Dordogne a été retenu. »*

Olivier DUBERNET : « *Oui, les assurances AXA. M. NEGRE m'a appelé et on l'a rencontré. Je m'étonne que vous soyez très au courant de ce qui se passe au sein du Conseil d'administration de l'abattoir. Je vais chercher la taupe. »*

Bernard BOSSET : « *Ce n'est pas anormal. »*

Olivier DUBERNET : « *Sauf que les procès-verbaux ne sont pas rendus publics aux dernières nouvelles. »*

Bernard BOSSET : « *Je ne connais pas les procès-verbaux. »*

Olivier DUBERNET : « *Les propos que vous tenez, il n'y a qu'au sein du conseil d'administration de l'abattoir qu'ils ont pu être dits. Je vais chercher la taupe et j'espère ne pas la trouver car si je la trouve, elle va devoir démissionner du Conseil d'administration. »*

Bernard BOSSET : « *La taupe n'existe pas. »*

Olivier DUBERNET : « *Je vous trouve très renseigné alors même que les administrateurs ne le savent que depuis jeudi. »*

Jean-Jacques BOISSEAU : « *Au niveau de la SEMop, tous les contrats ont été repris de droit (assurances, maintenance, énergie ...).*

Il y a 2 contrats d'assurances : 1 contrat négocié par le GIE de 27 000 € (AXERIA) et une RC de 5 000 € (agence AXA de Bazas).

Quand j'ai vu les contrats, j'ai demandé un audit. AXA a fait une proposition de -13 000 € à garanties identiques. Le contrat sera effectif au 01/01/2019, pour des raisons de dénonciation du contrat actuel. Une rencontre a eu lieu avec M. Nègre la semaine dernière.

Concernant le résultat qui est très mauvais, il faut préciser que la société a repris des charges à l'ancien gestionnaire (de l'ordre de 31 000 €) en particulier les congés payés qui ne seront repris qu'une seule fois, et des études en cours. Le commissaire aux comptes a chiffré à 31 000 € les charges conjoncturelles.

L'abattoir perd 10 000 € par mois sans tenir compte des économies qui ont été opérées sur les différents postes. Concernant le personnel, il n'y a pas d'économies à faire. Un départ à la retraite aura lieu d'ici la fin d'année.

Il est à noter que le personnel ne travaille pas 35 heures. La mise en place du chômage partiel ne change rien aux salaires des salariés.

Une pointeuse sera mise en place prochainement. La société se fait indemniser sur la base des heures non travaillées. Cela impacte uniquement le mois de décembre. Depuis janvier, ce sont plusieurs milliers d'euros par mois qui sont concernés.

On a fait le tour des économies. Maintenant, il faut gagner en tonnage. On est en-dessous du tonnage d'équilibre. L'abattoir ne travaille pas le mercredi donc peut absorber du tonnage sans qu'il y ait de charges supplémentaires. Il faut faire rentrer des bovins et ne pas les laisser partir vers le nouvel abattoir.

Je vous cite une anecdote d'un vétérinaire : quand un abattoir de Bretagne a fermé, une grande manifestation a eu lieu. Un éleveur manifestait contre la fermeture or celui-ci faisait abattre ses bêtes en Allemagne. Il ne faudrait pas qu'à Bazas, il y ait des éleveurs qui viennent un jour manifester contre la fermeture de l'abattoir, que personne n'imagine, alors qu'ils n'y auront pratiquement pas abattu pendant les dernières années.

Deux choses sont importantes :

- D'abord, la réalité des chiffres : auparavant, il n'y avait pas de trucages mais des éléments venaient interférer dans la réalité des chiffres (prise en charge des travaux par la CDC, comme le changement inutile des 7 portes de frigos en une seule fois). Aujourd'hui, il n'a plus cet appui comme des subventions

du Conseil régional qui venaient en recettes d'exploitation du GIE. C'est une entreprise et elle ne peut plus bénéficier de ce type de subventions mais uniquement des subventions d'investissement avec un plafond de 40 %, comme n'importe quelle entreprise. Si l'on prend les 7 mois de 2017, qui étaient sous gestion du GIE et avec les éléments dont je vous ai parlés, on ne serait pas loin de l'équilibre sur les 5 derniers mois.

- Ensuite, on m'appelle maintenant pour les dépenses, les devis et on me les fait valider. Les élus les signent au vu des devis. Un exemple : on vient de me soumettre une demande d'achat de plaques inox pour 1400 €. J'ai demandé la raison de ce devis. Il y a une urgence toute relative. En revanche, un abreuvoir bovin qui a été percé doit être réparé en urgence. La part de l'inox dont on a besoin représente 200 €. J'ai donné mon accord et on a économisé ce matin 1200 €. On fonctionne ainsi depuis janvier.

Olivier DUBERNET : *« Ce n'était pas une habitude de voir des élus qui s'impliquaient autant. Nous sommes deux à avoir une délégation de signature.*

Nous avons un outil de qualité, reconnu par tous. Quelques travaux sont encore nécessaires : chauffe-eau pour lequel il n'y avait aucun contrat de maintenance. En l'absence d'entretien, il a fallu le détartre et le métal s'est délité. Le changement représente 50 000 €.

Concernant le fréon, celui-ci va être interdit prochainement. Des fuites ont été constatées. A chaque rechargement, cela nous coûte 7000 €. Le changement complet du gaz coûtera de l'ordre de 21 000 €.

Jean-François BELGODERE : *« Les 300 T supplémentaires en bovins et en porcs sont nécessaires pour retrouver l'équilibre ? »*

Jean-Jacques BOISSEAU : *« Oui mais les bovins sont les plus rentables. A 1 800 tonnes, l'abattoir devient rentable et dégage suffisamment pour financer ses investissements. »*

Jean-François BELGODERE : *« Il s'agit d'un problème commercial. Je rejoins la remarque de Bernard BOSSET : il faudrait que le directeur explique sa stratégie commerciale. »*

Madeleine LAPEYRE : *« On se demande pourquoi ils ne l'ont pas fait avant ! »*

Jean-Jacques BOISSEAU : *« On travaille main dans la main avec Expalliance/Tradisud. Il y a cependant un souci dans la stratégie commerciale : l'abattoir de Bazas est considéré comme l'abattoir de Terres du Sud. C'est une réalité. Il est vu comme un abattoir privé, coopératif. Les opérateurs sont concurrents. Or on ne va jamais abattre chez un concurrent. C'est un atout d'avoir un partenaire puissant mais en même temps un handicap pour aller chercher du tonnage supplémentaire.*

L'abattoir de Bazas est cher, probablement un des plus chers de Nouvelle Aquitaine. Exemple : le kilo de bovin est à 50 cts ; dans la plupart des abattoirs, on oscille entre 25 et 35 cts.

On a besoin d'avoir des tarifs compétitifs pour attirer des clients. Si l'on baisse de 15 cts le kilo, on perd plus de la moitié du capital. Ce n'est pas possible. Il faut donc jouer sur les tranches de prix. On a un abatteur principal, Tradisud ; cela suppose que l'on garde les tarifs actuels. Pour les tonnages additionnels de bovins, on pourrait proposer un prix qui lui serait compétitif, mais cela suppose que ce soit Tradisud qui les abatte. Donc on retombe sur la problématique qu'un éleveur ne fait pas abattre chez son concurrent. On est en train de démêler cet imbroglio. »

Jean-Luc GLEYZE : *« Ce n'est pas un hasard si un autre groupement crée un abattoir à Bègles et ne viendra jamais ici. »*

Jean-Jacques BOISSEAU : *« Il est fort possible que l'abattoir de Bègles ne soit pas rentable. C'est un jeu perdant-perdant. Le GEG abat aujourd'hui à Bergerac. Il abat près de 500 tonnes, dont 300 tonnes de bovins. S'il n'avait pas d'abattoir à Bègles et si le GEG et Tradisud s'étaient entendus et bien tout le*

monde aurait été content. C'est l'effet inverse qui va se produire. Il y a forcément quelques petits clients d'ici qui, au moins au début, iront essayer le nouvel abattoir. »

Jean-François BELGODERE : « Combien représente le tonnage qui ne vient pas à Bazas ? »

Jean-Jacques BOISSEAU : « Je ne sais pas l'estimer. »

Bernard BOSSET : « S'il n'y avait plus d'abattoir, il n'y aurait plus de race bazadaise. Si la collectivité publique a financé l'abattoir de Bazas à différents niveaux et pendant une période assez longue, c'était dans l'intérêt du territoire.

Votre engagement de ne plus financer l'investissement part d'une bonne analyse mais je ne suis pas sûr que cela soit tenable. »

Olivier DUBERNET : « On ne veut pas fermer l'abattoir. Aujourd'hui, on ne parlerait pas d'investissement si tel était le cas. On fera tout pour maintenir cet abattoir. Même si je ne suis pas sûr que tout le monde soit convaincu de son utilité. »

Bernard BOSSET : « L'abattoir de Bordeaux était à 3 000 T pour 70 ETP (120 ETP à l'époque de l'ancien maire). Il n'y a pas de gabegie à Bazas. »

Jean-Jacques BOISSEAU : « Le chauffe-eau va tomber en panne. Il est opérationnel depuis 2013. Une telle installation doit normalement durer 25 ans. Quand l'eau est lourde, l'appareil doit être détartré régulièrement (4 détartrages annuels à Bergerac). A Bazas, entre 2012 et 2017, il n'y a eu aucun détartrage. Si le chauffe-eau tombe en panne, cela signifie un arrêt de la production. La dépense pour un nouveau chauffe-eau est estimée à 50 000 €.

Nous sommes face à une structure qui n'était pas confrontée au quotidien à la réalité économique. »

Olivier DUBERNET : « La Région peut financer à hauteur de 40% les investissements portés par la CDC et la SEMop. Des financements peuvent également être trouvés par le biais des certificats d'économies d'énergie.

Par ailleurs, si François PALLAVIDINO quitte son poste de directeur, c'est qu'il ne souhaite pas de conflits d'intérêts.

Peut-être que les administrateurs de la SEMop souhaitent témoigner ?

Francis STURMA : « Un gros travail est effectué par Michel AIME et René CARDOIT. »

Valérie GEVAERT : « On s'est aperçu de la gravité de la situation. En tant qu'administrateur, on ne revient pas sur l'histoire. Notre intérêt c'est de faire en sorte que l'abattoir s'en sorte pour promouvoir la race bazadaise. Tous les moyens sont bons pour revenir à l'équilibre. »

Marie-Bernadette DULAU : « Le travail est fait avec sérieux, sans agressivité. Chacun apporte sa pierre à l'édifice. On avance doucement mais sûrement. Jean-Jacques BOISSEAU est un appui important dans la connaissance de l'outil, des marchés. J'ai participé à une démarche commerciale visant à rencontrer d'éventuels clients de l'abattoir. On va y arriver. Ce sera difficile mais on est sur la bonne voie. »

René CARDOIT : « Il faut gérer l'abattoir comme n'importe quelle entreprise. Un chiffre est un chiffre. »

Olivier DUBERNET : « Tous les ans, je me prêterai à ce jeu de transparence vis-à-vis de vous, avec ou sans directeur. »

Jean-François BELGODERE : « Quelle est la rémunération du consultant de la SEMop ? »

Olivier DUBERNET : « 18 000 € par an. On a signé un contrat d'un an renouvelable. Sans Monsieur Boisseau, je ne vois pas comment nous, administrateurs, nous gérerions la SEMop. »

Madeleine LAPEYRE : « Je ne suis pas sûre que les élus soient là pour gérer un abattoir. La preuve aujourd'hui. Il faut savoir s'entourer de gens compétents. »

René CARDOIT : « On a parlé d'héritage. On n'a pas le choix. Il faut le faire. »

Jean-François BELGODERE : « Pour évaluer le tonnage perdu, il faut un commercial. »

Olivier DUBERNET : « On a mis en place la démarche qualité qui n'existait pas. On recherche un responsable d'abattoir qui ferait office de directeur mais en même temps qui serait qualitatif. On trouve aujourd'hui des qualitatifs mais qui ne savent pas gérer un abattoir. On a besoin d'une personne qui soit en capacité de travailler sur la chaîne d'abattage. Si la personne ne connaît pas l'abattage, je ne suis pas sûr que le personnel l'écoute. »

Jean-Jacques BOISSEAU : « Les commerciaux de Tradisud vont démarcher. L'effet circuit courts commence à jouer. Mais l'abattoir de Bazas n'a pas de salle de découpe à part entière. La salle de découpe est gérée par une autre société. L'abattoir est juste équipé d'une salle de mise en quartiers donc il ne peut pas vendre directement à un magasin. Il vend à une société qui a son propre atelier de découpe, qui va vendre au client final. Nous recherchons ce type de clients. Or ces gens abattent ailleurs. On retombe sur les 2 points évoqués précédemment : la question tarifaire et le nom de Tradisud associé à celui de l'abattoir. Il faut donc arriver à créer un cercle vertueux. »

Jean-François BELGODERE : « Un objectif est fixé : augmenter l'abattage de 300 tonnes par an. Quels moyens met-on pour y parvenir ? »

Jean-Jacques BOISSEAU : « Celui d'un commercial recruté par Tradisud qui rapporterait du tonnage. »

Martine LAGARDERE : « Un commercial pour apporter de nouveaux tonnages oui, mais pas pour faire revenir les abatteurs locaux. »

Olivier DUBERNET : « L'objectif est de récupérer les 300 T manquantes. Notre objectif de la première année était de comprendre l'abattoir. La deuxième étape, c'est la commercialisation et l'augmentation du tonnage. Notre but, c'est de vous annoncer l'année prochaine, que l'on a récupéré ces 300 tonnes. »

2.2- Transfert du prêt n°00084157982 à la SEMop : mise en place d'une garantie de la collectivité

Délibération n° DE_26062018_01

Olivier DUBERNET : « On a transféré un prêt de 1 200 000 € au niveau de la collectivité à la SEMop. Le Crédit Agricole demande une caution bancaire. On a discuté depuis près d'un an avec le Crédit Agricole et la Région qui a bien voulu nous écouter. La garantie est légale mais ne doit pas dépasser 50 %. On a acté avec la Région que celle-ci se porterait caution à hauteur de 20 %. Il reste donc une part de 30 % pour la CdC. Le Crédit Agricole propose que le prêt soit différé d'une année sans impact sur la trésorerie. »

Jean-Pierre BAILLE : « Est-ce que le taux a bougé ? »

Marie-Bernadette DULAU : « Le taux a été renégocié l'an passé à la baisse. »

Jean-Jacques BOISSEAU : « On se réjouissait quand il n'y avait pas de caution sur le transfert du prêt. La négociation avec le Crédit Agricole portait sur une baisse significative du taux, pour un gain annuel de 40 000 € et un transfert du prêt vers la SEMop. Il n'a jamais été question qu'il y ait une garantie demandée. C'était surprenant. »

Jean-Pierre BAILLE : « On s'en réjouissait. »

Jean-Jacques BOISSEAU : « Puis quand le dossier a été monté, on nous a demandé une caution de 70 %. On a fait valoir que c'était illégal. Une collectivité ne peut pas garantir plus de 50 % d'un prêt, sauf cas spéciaux. Une caution ne va pas de soi, elle se demande. Nous avons obtenu du Conseil régional qu'il prenne 20% en garantie. »

Jean-Pierre BAILLE : « Quid si la SEMop dépose le bilan ? A qui appartiennent les murs de l'abattoir ?

Jean-Jacques BOISSEAU : « C'est la commune qui en est propriétaire. Le transfert de compétence n'est pas accompagné du transfert de la propriété. C'est la CDC qui a la compétence « Abattoir », mais c'est la ville de Bazas qui est propriétaire des terrains et des immeubles. La CDC a financé l'intégralité des travaux, a porté l'essentiel des emprunts. Imaginons le pire, la SEMop est liquidée, il y a donc récupération par la CDC des immeubles et des matériels à l'exception de ceux que vous avez apportés en nature, qui sont définitivement sortis de l'actif de la collectivité. Une fois ce malheur acté, si vous trouviez un acquéreur pour racheter l'outil, c'est la CDC qui encaisserait l'argent. Le maire de Bazas devrait participer à la signature des actes mais il n'encaisserait pas la somme. »

Jean-Pierre BAILLE : « Je m'étonne que la commune de Bazas n'ait pas financé une partie de la garantie. »

Bernard BOSSET : « Je regrette de n'avoir pu faire plaisir au maire de Grignols. »

Olivier DUBERNET : « Et moi, je regrette que personne n'ait participé. »

Bernard BOSSET : « Le maire de Bazas est quand même intervenu auprès de la Région et c'est grâce à cette intervention que la négociation a été menée. »

Olivier DUBERNET : « Effectivement, le Crédit Agricole est venu vous voir. Vous avez passé le relais mais moi, entre temps, j'avais contacté le vice-président en charge de l'agriculture à la Région. »

La délibération suivante est adoptée :

Monsieur le Président rappelle que par délibération n° DE_11072017_02 du 11 juillet 2017, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Bazadais a délibéré en faveur du transfert du contrat de prêt n°00084157982 d'un montant de 1 140 550,59 € (capital restant dû au 31/07/2017), contracté auprès du Crédit Agricole d'Aquitaine, à la SEMop Société Bazadaise d'Abattage.

Par délibération du Conseil d'administration en date du 04 juillet 2017, la SEMop a approuvé le transfert du prêt contracté par la Communauté de communes du Bazadais à compter du 1^{er} août 2017.

Avant le transfert définitif de l'emprunt, le Crédit Agricole d'Aquitaine demande une garantie de la collectivité à hauteur de 30 % du montant des encours concernés par ce transfert (1 140 550,59 €), soit un montant de 342 165,18 €.

Le Conseil régional a par ailleurs été sollicité pour se porter également garant à hauteur de 20 % du montant des encours.

Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire, à la majorité :

- ⇒ **DECIDE** de se porter garant à hauteur de 30 % du montant des encours concernés par ce transfert, soit un montant de 342 165,18 € ;
- ⇒ **PREND L'ENGAGEMENT** pendant toute la durée du cautionnement bancaire de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances ;
- ⇒ **CONFÈRE**, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Président pour la signature de la garantie du cautionnement avec l'établissement bancaire.

Nicole COUSTET et Jean-François BELGODERE s'abstiennent.

2.3- Décision modificative n°1 du budget abattoir : régularisation du résultat 2017

Délibération n° DE_26062018_02

La Communauté de Communes du Bazadais a récupéré, au titre du Budget annexe de l'Abattoir, un crédit de TVA d'un montant de 7.170,82 €.

Le Budget 2017 comportait bien les écritures budgétaires résultant de ce crédit de TVA mais à hauteur de 7.170,00 €.

La comptabilité a, dans un premier temps, effectué les écritures budgétaires pour le montant susmentionné de 7.170,82 €.

Les crédits budgétaires étant insuffisants, il a dû être procédé à une réduction des titres et du mandat correspondants à hauteur de 0,82 €, ce qui a conduit à un écart sur le résultat entre le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2017, soit une erreur de 0,82 € en moins constatée sur le Compte Administratif.

Pour régulariser cette différence et rééquilibrer le résultat, il convenait de réémettre un titre de recettes de 0,82€ en section d'investissement – Chapitre 27 – Article 2762, les crédits budgétaires ayant été prévus sur le BP 2018.

Cependant, il convient également de régulariser les opérations patrimoniales en dépenses et recettes d'investissement pour ce même montant.

En conséquence, il est proposé le réajustement suivant :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D - 041-2762 – Créances sur transfert de droit à déduction de TVA	-	0,82 €	-	-
R 041- 2317 – Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	-	-	-	0,82 €
Total Investissement		0,82 €		0,82 €

Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- ⇒ **D'APPROUVER** la décision modificative n°1 du budget Abattoir ;

⇒ **DE CHARGER** Monsieur le Président de son exécution.

III- RAPPORT N°2 : DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES MUTUALISE – SYNDICAT MIXTE GIRONDE NUMERIQUE

Rapporteur : Olivier DUBERNET

Délibération n° DE_26062018_03

Par délibération du 30 Novembre 2010, le conseil syndical a approuvé la modification des statuts du Syndicat permettant la mise en place d'une activité de services numériques mutualisés à caractère facultatif.

Par délibération du 25 janvier 2011, l'ex-Communauté de communes Captieux-Grignols a adhéré aux services numériques mutualisés à caractère facultatifs proposés par Gironde Numérique.

Par délibération du 24 février 2011, l'ex-Communauté de communes du Bazadais a adhéré aux services numériques mutualisés à caractère facultatifs proposés par Gironde Numérique.

Au titre des activités de services numériques proposées dans le pack e-sécurité, figure une prestation relative la CNIL et le DPD permettant, notamment, la mise en place d'un Délégué à la Protection des Données mutualisé.

Considérant que les collectivités territoriales sont amenées à recourir de façon croissante aux moyens informatiques pour gérer les nombreux services dont elles ont la compétence. Ces applications ou fichiers recensent de nombreuses informations à caractères personnelles sur les administrés.

Vu la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 fixe un cadre à la collecte et au traitement de ces données afin de les protéger, dans la mesure où leur divulgation ou leur mauvaise utilisation est susceptible de porter atteinte aux droits et libertés des personnes, ou à leur vie privée.

Vu le Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016 est une étape majeure dans la protection des données. Il vise à renforcer l'importance de cet enjeu auprès de ceux qui traitent les données et à responsabiliser les professionnels. Il consacre et renforce les grands principes de la loi Informatique et Libertés, en vigueur depuis 1978, et accroît sensiblement les droits des citoyens en leur donnant plus de maîtrise sur leurs données.

La Communauté de communes du Bazadais traite des données personnelles et doit veiller au respect des textes tout au long du cycle de vie de la donnée dans le cadre d'une logique de conformité continue.

Considérant que pour veiller au respect du cadre réglementaire énoncé par la commission nationale informatique et liberté (CNIL), la Communauté de communes du Bazadais doit désigner un délégué à la protection des données.

Le délégué est chargé de mettre en œuvre la conformité au règlement européen sur la protection des données au sein de l'organisme qui l'a désigné s'agissant de l'ensemble des traitements mis en œuvre par cet organisme.

« Chef d'orchestre » de la conformité en matière de protection des données au sein de son organisme, le délégué à la protection des données est principalement chargé :

- d'informer et de conseiller le responsable de traitement ou le sous-traitant, ainsi que leurs employés ;
- de contrôler le respect du règlement et du droit national en matière de protection des données ;
- de conseiller l'organisme sur la réalisation d'une analyse d'impact relative à la protection des données et d'en vérifier l'exécution ;
- de coopérer avec l'autorité de contrôle et d'être le point de contact de celle-ci.

Le délégué doit tenir à jour le registre des activités de traitement qui sont mis en œuvre par l'organisme qui l'a désigné. Le délégué contribue à une meilleure application de la loi et réduit les risques juridiques pesant sur le Président en tant que responsable des données à caractère personnel détenues par les services communautaires.

Appelé à délibérer, le Conseil communautaire décide à l'unanimité de :

- ⇒ **DESIGNER** Monsieur Joachim JAFFEL – Responsable administratif juridique et financier du Syndicat Mixte Gironde Numérique en tant que Délégué à la protection des données mutualisé de la Communauté de communes du Bazadais ;
- ⇒ **DESIGNER** Mme Elodie GUYON en tant qu'agent de liaison avec Gironde Numérique et de coordination au sein de la Communauté de communes du Bazadais.

IV- RAPPORT N° 3 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT DE LA GIRONDE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE CLUBS NATURE

Rapporteur : Nicole COUSTET

Délibération n° DE_26062018_04

Madame la Vice-présidente explique que la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Gironde (FDAAPPMA) a pour principales missions :

- le développement durable de la pêche amateur,
- la protection des milieux aquatiques,
- l'éducation à l'environnement et la sensibilisation au développement durable.

Dans le cadre des projets des 4 accueils de loisirs, il est proposé la mise en œuvre de 2 Clubs nature avec pour objectif de permettre aux enfants de mieux appréhender leur environnement de proximité, notamment les milieux aquatiques.

Ces projets sont prévus de septembre 2018 à juin 2019. Les interventions de la FDAAPPMA seront au nombre de 16 pour le Club nature de Bazas et de 15 pour le Club nature de Captieux, Cudos et Grignols.

Des participations financières pourront être sollicitées auprès du Département de la Gironde à hauteur de 80 % des budgets prévisionnels soit :

- pour le Club nature de Bazas :

Coût total du budget : 4 694 €

Participation financière de l'EPCI (20%) : 939 €

Subvention sollicitée auprès du Conseil départemental (80%) : **3 755 €**

- pour le club nature de Captieux, Cudos et Grignols :

Coût total du budget : 4 494 €

Participation financière de l'EPCI (20%) : 900 €

Subvention sollicitée auprès du Conseil départemental (80%) : **3 594 €**

Les crédits ont été inscrits au budget primitif 2018.

Les subventions seront versées par le Département directement à la Fédération de la Gironde des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique.

Jean-Luc GLEYZE ne participe pas au vote.

Appelé à délibérer, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ⇒ **DE SOLLICITER** des aides financières de **3 755 €** et **3 594 €** auprès du Conseil départemental pour accompagner la création du Club nature de Bazas et du Club nature de Captieux, Cudos, Grignols ;
- ⇒ **D'AUTORISER** Monsieur Le Président à signer toutes les pièces relatives aux demandes de subventions.

V – RAPPORT N°4 : EFFACEMENTS DE DETTES

Rapporteur : Marie-Bernadette DULAU

5.1- Effacement de dettes – budget annexe des ordures ménagères

Délibération n° DE_26062018_05

Le Trésor Public a adressé plusieurs demandes d'effacements de dettes concernant des redevances d'ordures ménagères :

EFFACEMENTS DE DETTES			
Nom du redevable	Années	Montant restant à recouvrer	Motif
ATELIER FLORAL BEAULACAI	2017	69,61	jugement du TI de Bordeaux
STUNT MOTOS BAZAS	2016-2017	71,46	jugement du TI de Bordeaux
TOTAL		141,07	

Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire décide à la majorité :

- ⇒ **DE PORTER** la somme de **141,07 €** à l'article 6542-créances éteintes du budget des ordures ménagères.

Vote contre : Madeleine LAPEYRE

5.2- Effacement de dettes – budget principal

Délibération n° DE_26062018_06

Le Trésor Public a adressé plusieurs demandes d'effacements de dettes concernant des factures du multi-accueil de Grignols et de l'ALSH de Bazas.

EFFACEMENTS DE DETTES			
Nom du redevable	Années	Montant restant à recouvrer	Motif
FOURNIER Jennifer (Bazas)	2016-2017	137,3	jugement du TI de Bordeaux
GARRIGUE Tiffany et TRISSA Kévin (Sigalens)	2017-2018	54,74	jugement du TI de Bordeaux

ROBIN Virginie (Bazas)	2015-2017	17,30	jugement du TI de Bordeaux
TOTAL		192,04	

Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire décide à la majorité :

⇒ **DE PORTER** la somme de **192,04 €** à l'article 6542-créances éteintes du budget principal.

Vote contre : Madeleine LAPEYRE

VI – COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DE LA DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT

Rapporteur : Serge MOURLANNE

6.1- Fourniture de panneaux de signalisation verticale

La consultation portait sur la fourniture de panneaux de signalisation pour la voirie communautaire pour l'année 2018.

La consultation est basée sur une liste de panneaux à poser dans les communes et établie au préalable par la Communauté de Communes.

4 Sociétés ont été consultées par courrier en date du 16 Mai 2018 avec remise des devis pour le 07 Juin 2018 à 14H00, à savoir :

- la Société SIGNATURE – Agence EYSINES 33320.
- la Société SERI à PESSAC 33605.
- la Société SES AXIMUM à VILLENAVE-D'ORNON 33140.
- la Société SECTRA à SAINT-JEAN-D'ILLAC 33127.

3 sociétés ont répondu à cette consultation.

N° D'ORDRE	ENTREPRISES	OFFRE	
		HT	TTC
1	Société SES - AXIMUM	4.514,01	5.416,79
2	Société SERI	3.946,67	4.736,00
3	Société SIGNATURE	3.792,10	4.550,52

Après analyse des devis reçus lesquels répondent tous au cahier des charges, l'offre la mieux-disante, à savoir celle de la Société SIGNATURE 37, Impasse du Taillan à 33320 EYSINES, **a été retenue pour 4.550,52 € TTC.**

6.2- Mise en œuvre de la signalisation horizontale

La consultation portait sur la mise en œuvre de la signalisation horizontale (marquages au sol) sur la voirie communautaire pour l'année 2018.

La consultation est basée sur un détail quantitatif et estimatif à réaliser dans les communes et établi au préalable par la Communauté de Communes.

3 Sociétés ont été consultées par courrier en date du 16 Mai 2018 avec remise des devis pour le 07 Juin 2018 à 14H00, à savoir :

- la Société SIGNALAX – Agence EYSINES 33320.
- la Société SOLTECHNIC à BRUGES 33520.
- la Société SERI à PESSAC 33605.

2 sociétés ont répondu à cette consultation :

N° D'ORDRE	ENTREPRISES	OFFRE	
		HT	TTC
1	Société SERI	1069,00	1.282,80
2	Société SIGNALAX	1.311,00	1.573,20

Après analyse des devis reçus lesquels répondent tous au cahier des charges, l'offre la mieux-disante, à savoir celle de la Société SERI, 8 Rue Charles de Coulomb – BP 157 – 33605 PESSAC, **a été retenue pour 1.282,80 € TTC.**

Serge MOURLANNE communique les résultats pour le marché de travaux de grosses réparations grosses.

3 entreprises ont candidaté : COLAS, EUROVIA et CMR.

ENTREPRISES	OFFRE	
	HT	TTC
EUROVIA	254 131.90	304 958.28
COLAS (PEPIN)	247 505.87	297 007.04
CMR	310 368.00	372 453.60

La Sté COLAS Sud-Ouest – agence Pépin est retenue.

Le programme de voirie 2018 est arrêté à la somme de 201 155.74 € HT, soit 241 386.89 € TTC.

Cela représente une économie de 18% par rapport au budget prévisionnel. La tranche conditionnelle peut être prise.

Concernant le fauchage, la première passe est terminée.

VII – QUESTIONS DIVERSES

7.1- Communication

Olivier DUBERNET informe l'assemblée du lancement, jeudi, du nouveau site Internet de la CDC et d'une page Facebook.

Le contenu de la page Facebook vise à informer non pas uniquement sur le conseil communautaire mais sur l'arrière-cour, c'est-à-dire le travail des commissions, des agents.

7.2- Assemblée générale de la SPL

Olivier DUBERNET : « Lors du dernier Conseil d'administration, le Président de la SPL m'avait reproché que je ne prenais jamais position concernant la SPL. Si, je prends position. Je vous rappelle qu'à la création de la société, en tant que Président, j'avais dit que je ne souhaitais pas faire de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pensant que l'AMO devait servir aux projets dépassant un certain seuil. Certaines communes ont participé à la SPL.

Pour notre CdC, la SPL a travaillé sur 2 missions : 1 mission DETR pour la maison de santé de Captieux d'un montant de 15 300 €. Ce n'est pas négligeable en sachant que les services de l'Etat avaient jugé le dossier incomplet. 2nde mission : une étude d'intégration des zones d'activités communales au niveau de la CDC pour 13 500 € TTC. A ce jour, n'ont été réglés que 8 101 € car j'estime que le rapport n'était pas complet et ne satisfaisait pas aux attentes qui avaient été fixées entre nous et la SPL à l'époque. Nous avons envoyé un courrier recommandé et à ce jour, pas de réponse. Il n'y a pas d'animosité mais il faut avancer sur ce dossier qui, effectivement, devait être porteur pour l'économie sur un axe Captieux-Bazas-Langon, qui reste un axe de développement économique important. J'y crois toujours. L'outil ne s'est pas révélé être celui auquel on pensait initialement. Aujourd'hui, on a 2 solutions : soit on met la SPL en sommeil, soit on la liquide. Mon avis en tant que Président, ce qui n'engage pas l'assemblée, c'est qu'il faut la liquider. La SPL n'a plus de salarié et l'on s'aperçoit que le modèle ne fonctionne pas car les 2 CDC n'ont pas porté suffisamment de dossiers au niveau économique pour la faire vivre. On est à la moitié du capital consommé et il est dit dans les statuts qu'à la moitié du capital consommé, la société doit disparaître. »

Jean-Luc GLEYZE : « A l'époque, le questionnaire qui était porté par les 2 CDC était un questionnaire qui concernait pour Langon, la commercialisation de la zone de Mazères et pour nous, la capacité de développement économique du territoire. Après plus d'un an de travail collectif entre les 2 CDC, le Département et un certain nombre de communes, il a été fait le choix de créer une SPL. Une SPL par définition est une société relevant d'un statut privé, même s'il n'y avait que des collectivités locales qui en étaient membres. Un fonctionnement de société est différent d'un fonctionnement de collectivités locales. Les collectivités abondent au capital d'une société et ensuite il faut que la SPL génère du chiffre d'affaires pour pouvoir trouver progressivement son modèle économique. Concernant le chiffre d'affaires, il y avait deux possibilités : un volet prospection d'entreprises/promotion économique du territoire et un volet aide à maîtrise d'ouvrage. Pour faire fonctionner le modèle économique, certaines communes l'ont sollicité pour de l'AMO. Je rappelle que cette SPL était expérimentale, c'était une tentative à 2 CDC pour essayer de travailler autour d'un développement partagé du territoire en matière économique.

Si l'on reprend les 2 dossiers :

- La maison de santé : la SPL a été mandaté pour élaborer le dossier de DETR. Elle n'a pas juste composé le dossier de DETR, elle a essayé d'activer la machine pour notamment réunir les professionnels médicaux pour amorcer le projet de santé. Lorsque le dossier a été déposé, il ne satisfaisait pas, non pas administrativement parce que mal réalisé, mais simplement car la dynamique des professionnels n'était pas là. L'Etat ainsi que l'ARS ont considéré qu'il n'y avait pas suffisamment de maturité des professionnels de santé pour juger ce projet labellisable et finançable.

- Pour les zones d'activités, le travail a été embrayé. Il n'est pas à la hauteur de ce qui était attendu pour les 13 000 € qui devaient être payés. La CDC s'arrête à 8 000 €, ce qui est logique. Si la SPL n'est pas allée plus loin, c'est en effet parce que la directrice est partie, et le travail n'a pas été poursuivi. Aujourd'hui, la question qui se pose, c'est la poursuite ou pas de la SPL. Le CA aura à se prononcer sur la mise en sommeil ou la liquidation. Objectivement, les 2 CDC ne se sont pas saisies de l'outil. Il ne correspond pas aux besoins. C'était une tentative et un montage voulu par les collectivités locales qui en sont membres. Il faudra demain en tirer les enseignements. Soit elle peut encore servir, auquel cas il vaut mieux la mettre en sommeil, soit il y a un avis partagé sur le fait qu'elle ne peut plus servir et il ne sert donc à rien de continuer à la faire fonctionner. C'est cette discussion qu'aura l'assemblée générale de demain et à l'issue des votes, il décidera de la proposition qui vous sera faite en communauté de communes.

J'en profite pour parler tourisme. Nous avons l'ambition de travailler sur les 2 CDC en matière touristique. Sur ce plan là, les choses avancent plutôt bien. Nous avons réalisé un site Internet pour les 2 CDC, ce qui nous permet d'avoir une promotion touristique partagée. Cette réalité est intéressante mais elle n'allait pas assez loin. L'idée, c'est d'arriver à une stratégie touristique partagée, à des actions réalisées en commun et à terme, d'envisager la fusion des 2 OT. Sur la stratégie, on est en train de la mettre en place pour élaborer une convention d'aménagement touristique partagée entre les 2 OT pour qu'il n'y ait pas de différences entre les 2 CDC. L'ambition affichée est d'arriver à la fusion. Idéalement, c'est une décision à l'été 2019 pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2020. L'idéal c'est de le faire avant les prochaines élections municipales de manière à ce que la volonté politique qui est portée aujourd'hui puisse être concrétisée.

Concernant l'aire de services de Captieux, nous sommes en train de nous approprier l'espace de promotion touristique que nous avons négocié lors de la création de l'aire. A l'entrée, il y a sur la gauche une trentaine de mètres carrés qui pour l'instant sont utilisés à des fins alimentaires alors qu'initialement, cet espace était offert aux collectivités locales pour réaliser de la promotion touristique. Pour cette année, on installera des grands encarts plastiques pour assurer la promotion du territoire. Le choix qui a été fait est celui de la surprise : une photo du château de Cazeneuve avec le texte suivant : « Châteaux de la Loire ? Non. Château de Cazeneuve en Sud Gironde ».

2^{ème} encart : une image qui présente la forêt de séquoias au Domaine départemental d'Hostens avec le slogan suivant : « Sequoia Park en Californie ? Non. Domaine d'Hostens ».

L'idée à terme, c'est de s'approprier la totalité de cet espace avec des bâches qui resteront, mais au sein duquel il y aura des écrans de promotion de l'offre touristique du territoire et probablement aussi du mobilier avec des tablettes qui permettront de géolocaliser ce que l'on voit à l'écran. Il faut donner envie soit de s'arrêter, soit de revenir mais donner à voir ce qu'est le Bazadais et le Sud Gironde.

A terme, il y aura la fusion des 2 OT. Cela répond à une demande très forte des opérateurs locaux qui disent en ont assez des frontières administratives. Nous avons besoin de promouvoir l'ensemble du territoire de ces 2 CDC. »

Marie-Bernadette DULAU : « Dispose-t-on des chiffres de fréquentations de cette aire ? »

Jean-Luc GLEYZE : « Je n'ai plus les chiffres en tête. On a travaillé avec le sous-concessionnaire SIG' REST qui gère la restauration. La fréquentation n'est pas neutre. On connaît les motivations d'arrêts : 90 % pour les sanitaires, un pourcentage non négligeable de consommation sur place ou de carburant. On a fait des réunions sur place pour voir les comportements. Assez étonnamment, il y a des gens qui restent dans l'aire de services pour consommer.

En ce qui concerne la fabrication du mobilier, l'idée est de faire travailler les entreprises locales qui, pour certaines, sont prêtes à nous offrir le mobilier. L'idée serait d'offrir des systèmes pour recharger les téléphones mobiles. Il faut offrir un service global pour capter le public. »

Départ de Martine NAZARIAN à 22h44

Olivier DUBERNET : « Pour en finir avec la SPL, concernant le dossier DETR, je crois que Captieux avait financé la totalité de l'étude d'élaboration du projet de santé.

Certains élus ont demandé pourquoi ne pas créer une S.I.C. La différence entre SPL et S.I.C., c'est que des actionnaires privés peuvent rentrer dans la S.I.C.

Je crois qu'il faut repartir d'une feuille blanche, réfléchir à ce que l'on veut faire et quelles missions donner à la SPL.

Concernant le tourisme, j'abonde tout à fait dans le sens de Jean-Luc. »

Jean-Luc GLEYZE : « Je rappelle que la SPL n'était pas un outil du Département. C'était un outil voulu par le territoire. Le Département a aidé à le construire. »

Olivier DUBERNET : « Pour la CDC Sud Gironde, je me suis entretenu avec son Président. Je lui laisse le soin d'annoncer la décision qu'il souhaite prendre. »

Départ de Pascale SEMPLOLI à 22h47**7.3- Caserne des pompiers de Bazas**

Bruno DIONIS : « A-t-on des nouvelles de la future caserne des pompiers ? »

Jean-Luc GLEYZE : « Un certain nombre de délibérations ont été prises par les 19 communes de premier appel. 2 communes, Auros et Berthez, rechignent car elles ont déjà financé le centre de première intervention d'Auros. Elles ne sont pas contre le fait de participer mais elles disent qu'il faudrait prendre en compte ce qu'elles ont déjà donné. Bon nombre de communes sont positives, certaines négatives, en particulier Aubiac. Si les 19 communes ne délibèrent pas positivement, je ne vois pas pourquoi on transférerait sur les autres communes ce que l'une d'entre elles ne veut pas payer. On rangera alors le dossier. Il y a une utilité à ce que la caserne soit rénovée. C'est une affaire collective. Soit il y a une volonté, soit elle n'y est pas.

C'est le même sujet que la question de l'évolution des contributions. Certaines CDC ont trouvé des solutions. Les communes continuent à assumer sur la base de la population de 2002 et c'est la CDC qui prend le complément via la CLECT. C'est une possibilité ; auquel cas, c'est neutre pour les communes et le différentiel entre la population 2002 et la population 2018 est pris en charge par la CDC. La solution a été mise en œuvre dans certaines CDC. Dans d'autres secteurs, le financement est accordé à 50 %. S'il n'est pas accordé ici, il n'y aura pas de rénovation de la caserne. Cela posera forcément des problèmes à terme. »

Olivier DUBERNET : « Pour la participation des communes, les présidents des 4 CDC ont souhaité s'arrêter sur une position commune. D'ici septembre ou octobre, on pourra vous proposer quelque chose. »

Jean-Luc GLEYZE : « Pour la contribution, nous travaillons actuellement avec la Métropole, la COBAN, la COBAS et la CALI. »

7.4- Divers

Marie-Bernadette DULAU informe l'assemblée que la commission des finances se réunira le 2 juillet à 16h00.

Madeleine LAPEYRE souligne que des personnes sont intéressées par la commission des finances mais qu'elles travaillent sur ce créneau horaire.

Marie-Bernadette DULAU ajoute que depuis juin, un ophtalmologue s'est installé à Bazas à la Maison de santé, à côté du Relais bazadais.

Jean-Marie ZORILLA explique avoir reçu un courrier du CFC. Il souhaiterait savoir si c'est quelque chose de sérieux ou une tentative d'escroquerie.

Olivier DUBERNET n'y a pas donné suite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.